

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2013

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine.

Etaient EXCUSES : M. RIGOUIN Jean-Yves.

Mme BOUSSELET Nadine a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2013

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2013

Monsieur le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour : ils sont acceptés à l'unanimité:

- Demande de remboursement des 6€ TTC /M² par Mr et Mme Bahier: suite au certificat d'achèvement de la construction de leur pavillon sur leur parcelle acquise au lotissement du Vallon Doré.

- Différents devis pour l'achat d'une cuve pour les services techniques

1. Demande de subvention ; commune et extérieur

1.1 - Attribution des subventions communales 2013

Monsieur le Maire présente les bilans de chaque associations et les budgets prévisionnels afin de voter les subventions aux associations communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	800 € *	Comité des Fêtes	3500 €
Aînés Ruraux	1 500 €	Récré'active	200 €
Amicale des Chasseurs	200 €	Gym, Remise en Forme	1 800 €
Anciens Combattants	200 €	Trait d'Union	250 €
Club Cycliste	50 €	Association des Jeunes	200 € ou 50€ *
		CACH (Compagnie des Archers)	200 €

*** Le conseil municipal précise toutefois que la subvention de 200€ à l'association des jeunes ne sera versée que si les jeunes rénovent le local mis à leur disposition soit sous forme chantier argent de poche ou autre..., sinon il ne leur sera versé qu'une subvention de 50€.**
Il est également reprecisé que les frais d'entretien concernant la vidange de la fosse sceptique sur le terrain de football sont à la charge de l'ASCCR.

1.2. - Attribution des subventions 2013 aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieures désignés ci-dessous:

ADMR Le Horps	1 220 €	La Prévention Routière	40 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	50 €	Les Motards ont du cœur	50 €
CAUE	68.60 €	Mucoviscidose	50 €
Donneurs de sang	50 €	Les Paralysés de France	50 €
Gaule Ribayenne	50 €	Les Sclérosés en plaques	50 €
Association des myopathes/AFM	50 €	Chambre des métiers	50 €
SPA	50 €	Cinéma L'Aiglon	75 €
Téléproton	50 €	Les Restos du cœur	50 €
UDAF de la Mayenne	50 €	FGDON <i>A revoir lors de la prochaine réunion.</i> (souhait d'information complémentaire).	
		Pompiers de Lassay	20 €

1.3. - Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. Monsieur le Maire propose de verser 20 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend à la Mairie ainsi qu'à la population de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention de fonctionnement de 20 € à Monsieur Bruno DEROUET.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

2. Reprise délibération de la carte communale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été pris une délibération le 13 décembre 2012 approuvant l'enquête publique concernant la carte communale et l'autorisant à la transmettre aux services de la préfecture. Monsieur le Maire précise que cette délibération n'était pas suffisamment précise et qu'il a reçu le modèle telle que la carte communale doit être approuvée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants, R.124-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 16 novembre 2010 décidant la mise en révision de la carte communale de Charchigné ;

Vu l'avis favorable de la chambre d'agriculture en date du 5 septembre 2011 ;

Vu les avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles en date du 8 septembre 2011 et du 15 février 2012 ;

Vu l'arrêté municipal 2012-21 en date du 4 septembre 2012 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de Charchigné ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2012 autorisant monsieur le maire à transmettre le dossier de la carte communale à la préfecture ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Considérant que le projet de carte communale présenté à l'enquête publique à tenu compte des réserves exprimées par la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), à savoir, une zone proposée constructible en extension de 1,68 ha située au sud-est du bourg a été retirée afin de favoriser une urbanisation plus dense à l'intérieur de la partie déjà urbanisée de l'agglomération.

Considérant que le projet tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément l'article L.124-2 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-  d'approuver la révision de la carte communale telle qu'elle est annexée ;
-  de transmettre la délibération et le dossier de carte communale à madame la préfète de la Mayenne qui dispose d'un délai de 2 mois pour l'approuver.

Précise que :

-  d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
-  la présente délibération ainsi que l'arrêté préfectoral d'approbation feront l'objet.

- le dossier de la carte communale révisée sera tenu à la disposition du public à la mairie de Charchigné aux jours et heures habituels d'ouverture.

3. Rénovation des 9 pavillons locatifs ; Plan de financement global et montant CTU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le plan de financement global de l'opération ainsi que le montant de CTU sollicité afin que celui-ci soit approuvé pour demander la subvention CTU:

DEPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
Isolation	129 468 €	138 530€	Etat (préciser le fonds d'origine)	
			- Fnadt Pays Haute Mayenne	
			-	
			Région des Pays de la Loire	
			- CTU/ Pays Haute Mayenne	5 000 €
			- Autres politiques régionales (ADEME-Région)	32 366 €
			- certaines opérations imputées CER peuvent être intégrées au CTU ou aux lignes sectorielles	
			Département	
			Europe	
			- Leader+ Haute Mayenne	
			- Autres fonds européens (FEDER)	12 947 €
			Autres	
			Autofinancement + emprunt	88 217 €
TOTAL	129 468€	138 530€	TOTAL	138 530€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- 🚧 Valider le projet, le plan de financement et solliciter la subvention CTU à hauteur de 5 000€.
- 🚧 D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

4. Renouvellement du contrat relatif aux prestations d'assistance technique pour le suivi des équipements d'assainissement collectif pour la période 2013 à 2015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assistance technique et de validation d'auto surveillance de la station d'épuration proposé par la Conseil Général de la Mayenne. Ce contrat engage la commune pour une durée de trois ans (soit de 2013 à 2015). Les prestations du présent contrat seront facturées annuellement 1 447.67 € HT soit 1 549.01€ TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'assistance technique pour les années 2013 à 2015 avec le conseil général pour un montant de 1 447.67 € HT soit 1 549.01€ TTC ainsi que tous les documents nécessaires.

5. Indemnités kilométriques agent recenseur

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mme Cynthia VIARD, Agent Recenseur, a effectuée 248.60 km dans le cadre des opérations de recensement de la population 2013.

Il demande que soit délibéré la question du remboursement, à Mme Cynthia VIARD, de ses frais kilométriques de déplacement qui s'élèvent à 62.15 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Accepte le remboursement des frais kilométriques de déplacement à Mme Cynthia VIARD, soit 62.15 €.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

6. Paiement des heures suite à la journée grève du mardi 12 février

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la grève des instituteurs à l'école le mardi 12 février 2013.

Monsieur le Maire précise qu'il a été nécessaire de mettre en place le service minimum d'accueil étant donné que les 3 institutrices/instituteur et le personnel ATSEM faisaient grève.

Monsieur le Maire indique que Melle Céline BUSSON a tenu la permanence pour la surveillance de 8 enfants ce mardi. Elle a fait 5 heures complémentaires pour cette journée.

a) Paiement des heures complémentaires à Melle Buisson Céline.

Monsieur le maire demande qu'il soit délibéré afin de pouvoir payer ces heures complémentaires à Melle Buisson sachant que celle-ci fait également des heures complémentaires chaque jour à la cantine. Il précise que les heures allouées pour faire la cantine avaient été mises au minimum au départ et que ce temps est parfois trop juste : (contrat 17H30/ semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✚ de payer les heures complémentaires réalisées par Melle BUISSON Céline à compter du 1^{er} février 2013 faites à la cantine ou à la demande du maire ou d'un adjoint.

b) Paiement journée de grève à Mme RIGOUIN Marie-Odile.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la grève des instituteurs à l'école le mardi 12 février 2013.

Monsieur le Maire précise qu'il a été nécessaire de mettre en place le service minimum d'accueil étant donné que les 3 institutrices/instituteur.

Monsieur le Maire signale que Madame Marie-Odile RIGOUIN, ATSEM, a également souhaité faire grève ce mardi 12 février. Monsieur le Maire demande qu'il soit délibéré afin de payer ou non cette journée de grève.

Monsieur le Maire tient à préciser que Madame RIGOUIN lui a dit lorsqu'elle est venue lui annoncer qu'elle ferait grève le 12 février que parfois il lui arrivait de faire plus que son temps de travail.

Plusieurs conseillers précisent que cette journée de grève ne doit pas être payée, du fait que non travaillée.

Il s'en suit une discussion au cours de laquelle les avis sont partagés. Devant ce fait, monsieur le maire soumet au vote cette décision à savoir :

- 1) Paiement de la journée uniquement pour cette fois-ci du fait que c'est très peu fréquent et dans le but de compenser les quelques heures supplémentaires qui peuvent avoir été faites.
- 2) Non paiement de la journée avec récupération sur le temps du ménage des heures qui sont travaillées en plus du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté comme suit :

- ✚ 4 voix pour le paiement de la journée uniquement pour cette fois-ci du fait que c'est très peu fréquent et dans le but de compenser les quelques heures supplémentaires qui peuvent avoir été faites.
- ✚ 6 voix pour le non paiement de la journée avec récupération sur le temps du ménage des heures qui sont travaillées en plus de son contrat.

7. Demande de remboursement acquisition terrain Vallon Doré Mr et Mme Bahier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, par délibération du 20 mai 2005, d'accorder une remise de 5.02€ HT soit 6 € TTC / m² à toute personne qui présentera le certificat de conformité d'une maison individuelle dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte d'achat du terrain. Il précise que cette remise est réservée aux particuliers et n'est valable pour l'acquisition que d'une parcelle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur et Madame BAHIER et la déclaration d'achèvement de travaux, daté du 20 février 2013 sollicitant cette remise.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✚ Décide d'accorder à Monsieur et Madame BAHIER la remise de 5.02€ HT soit 6 € TTC / m².
- ✚ Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

8. Achat cuve à fioul de 1500l pour les services techniques : Devis.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont étudiés différents devis pour l'achat d'une cuve 1500L pour le service technique. Plusieurs devis ont été demandés :

- ✚ Entreprise Douillet : 1 284€ HT soit 1 535.66€ TTC
- ✚ Entreprise Dugué : 1 044€ HT soit 1 248.62€ TTC
- ✚ Entreprise Anjou Maine Céréales : 1 159€ HT soit 1 386.16€ TTC

L'entreprise Dugué sis à Loupfougères, fait l'offre la mieux disante (coût le moins élevé, cuve de 1500L PEHD traité anti UV, double paroi)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ✚ Valider le devis de l'entreprise DUGUÉ pour un montant de 1 044€ HT soit 1 248.62€ TTC
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

9. Questions diverses

a) **Information rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la réforme des rythmes scolaires, sachant que celle-ci doit s'appliquer en septembre 2013 ou par dérogation en septembre 2014.

Monsieur le Maire précise qu'il faut donner une réponse de mise en place en 2013 ou de demande de dérogation pour 2014 au conseil général pour le 9 mars afin que celui-ci organise les transports scolaires.

Pour l'éducation nationale cette réponse doit être donnée pour le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire précise que plusieurs réunions ont déjà été réalisées ou sont prévues avec l'inspecteur d'académie du secteur, les institutrices et instituteur, les parents d'élèves, les commissions scolaires.

Le conseil municipal demande que les décisions soient prises si possible en concertation avec les enseignants, et aussi en fonction des écoles situées dans les communes environnantes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à formuler la réponse au conseil général en fonction des concertations effectuées à la date du 9 mars.

b) Information SIVOM pour de l'enrobés semi-chaud

Monsieur le Maire à fait part au conseil municipal de la proposition d'un devis estimatif du SIVOM pour le rechargement et revêtement en enrobés semi-chaud, le coût serait de 64 453.75€ HT soit 77 086.69€ TTC. Cette question sera revue au moment du vote du budget.

c) Information Déchiqueteuse

Mr RIOULT Stéphane, 1^{er} adjoint, stipule au conseil municipal que la communauté de communes va acheter une déchiqueteuse qui pourra être mise à disposition pour les communes de la CCHL. Il précise qu'une formation sera prévue pour les agents des services techniques.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 26 mars 2013

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE en date
du 25 février 2013

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
1-1-25/02/2013	FINANCES	Attribution des subventions communales	
1-2-25/02/2013	FINANCES	Attribution des subventions aux organismes extérieurs	
1-3-25/02/2013	FINANCES	Attribution subvention facteur	
2-25/02/2013	ADM.GENERALE	Reprise délibération de la carte communale	
3-25/02/2013	FINANCES	Rénovation des 9 pavillons locatifs : Plan de financement global et montant CTU	
4-25/02/2013	ADM.GENERALE	Renouvellement du contrat relatif aux prestations d'assistance technique pour le suivi des équipements d'assainissement collectif pour la période 2013 à 2015	
5-25/02/2013	FINANCES	Indemnités kilométriques Agent Recenseur	
6-1-25/02/2013	FINANCES	Paieement des heures complémentaires à Mlle BUISSON Céline	
6-2-25/02/2013	FINANCES	Paieement journée grève à Mme RIGOUIN Marie-Odile	
7-25/02/2013	ADM.GENERALE	Questions diverses : Information rythmes scolaires, Déchiqueteuse...	

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

Mr BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme BOISNARD Michelle

M. LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine